

Lieu : Mairie de Conflans, Salle Jean-Maurice Le Brun

Participants :

10 usagers ou représentants d'associations d'usagers : M. BERNARD JP, M. BERNARD G., M. DESBOIS, M. JEANTY, M. MARC, M. ONDET, M. PEOC'H, M. PIERRE, Mme POTTIER, M. VOISIN.

Gilles CARDOT – Direction des Services Techniques

Jean-Marie ROLLET – Service Environnement Transports

Gaëlle COMEAU – Service Environnement Transports

Pascal REBEYRE – Service Voirie

Franck BARRAUD – Adjoint au maire délégué à l'Environnement et aux Déplacements urbains

Farid HATIK – Adjoint au maire délégué à la voirie, aux contrats et aux marchés publics, au personnel en matière disciplinaire, à l'informatique et aux nouvelles technologies.

Durée : 2h30 / 18h30-21h

Thème de la réunion : 6^{ème} comité vélo

Ordre du jour :

- Rappel de la dernière réunion
- Bilan de la consultation
- Présentation technique et financière des aménagements 2011
- Organisation des actions 2011
- Présentation de l'association des usagers du vélo

Plan du compte-rendu

1.	RAPPEL DE LA DERNIERE REUNION	2
2.	BILAN DE LA CONSULTATION.....	2
3.	PRESENTATION TECHNIQUE ET FINANCIERE DES AMENAGEMENTS 2011.....	3
4.	ORGANISATION DES ACTIONS 2011	4
5.	PRESENTATION DE L'ASSOCIATION DES USAGERS DU VELO	4
6.	POINT SUR LA « VELOROUTE PARIS-LONDRES ».....	5

1. Rappel de la dernière réunion

Les derniers double-sens prévus avec le reliquat de budget 2010 ont été créés ou le seront très prochainement (pause hivernale).

Au sujet des abri-vélos qui doivent être construits en régie : les plans ont été réalisés par les services et conviennent pour un usage dans les établissements scolaires. Il reste à vérifier s'ils répondent aux normes de sécurité pour être posés sur le domaine public.

Les premiers abris seront installés dès cet été dans les groupes scolaires. En termes de chiffrage, le budget pour un abri serait de l'ordre de 1000 €, hors pose et main d'œuvre.

Les stationnements vélos en gare de Conflans Centre ont bien été réalisés par la SNCF et sont très utilisés.

Suivi des aménagements lourds :

- Garde corps sous le pont de la N184 :

La mairie a dû faire appel à un fabricant pour la construction sur mesure du garde-corps à poser sous la passerelle St Nicolas, à cause de la pente. La barrière sera créée avec une lice à 3°. Elle sera mise en œuvre cet été.

- Rue Henri Dunant :

L'abaissement du trottoir au niveau de l'entrée de la piste cyclable, qui avait été oublié lors des travaux, vient d'être fait.

En pratique, on voit que les voitures et les bus roulent sur la bande cyclable. Il faudrait une séparation physique. La ville va agir en deux temps. Tout d'abord par l'installation de panneaux de signalisation et du traçage d'une ligne continue. Si cela ne suffit pas, une réflexion sera menée pour la mise en place de mobilier.

Réfection des bandes cyclables :

Les bandes des rues Pasteur, Glaises, Champ Gaillard, Aristide Briand et Traversière ont été repeintes. Dans la liste prévue, n'ont pas été réalisées la rue Pierre Le Guen (mais cette bande, dans cette voie à double sens n'a pas lieu d'être), la rue Anatole France (au niveau du pont sur la N184) et la rue de l'Ambassadeur, où il y a un problème avec le fonctionnement de la piste cyclable.

Le Comité Vélo évoque un problème de chaussée (trou) au niveau du rond-point du carrefour Ambassadeur/Marne/Sarrail/Victoire. Le Conseil général l'a déjà rebouché avec de l'enrobé à froid pour cause budgétaire mais la réparation ne tient pas. Une lettre recommandée va leur être adressée par la Mairie pour souligner la dangerosité de la situation.

2. Bilan de la consultation

Quatre questionnaires ont été retournés sur les 22 envoyés.

Les réponses ont été reportées sur la présentation diffusée lors de la réunion.

Quelques éléments sont abordés.

Concernant la mise en place du tourne-à-droite, la ville ne possède pas de nouveaux éléments en termes de réglementation (panneaux...).

Dans les besoins en stationnement vélos ressort la proposition du marché de Chennevières côté Foch. Le problème vient du fait qu'il faudrait supprimer une place de stationnement. De plus le chantier qui s'y déroule en ce moment, et pour environ 1 an, complique la situation. S'il s'avérait qu'il y ait un réel besoin, une solution sera étudiée.

Une proposition a été faite sur le développement des arceaux vélos devant des commerces. Cela a déjà été abordé auparavant mais n'avait pas abouti. Les services de la ville vont essayer de faire partir un courrier pour débloquer la situation. Il est essentiel que chacun sollicite les commerçants à ce sujet.

M. HATIK évoque des plaintes qui lui ont été remontées par des piétons au sujet de la cohabitation avec les cyclistes. Dans le partage de la voirie est souvent abordé le côté autos/cycles, rarement le côté piétons/cycles. Un point est notamment soulevé au niveau de l'angle Romagné/Foch où les piétons peuvent être surpris par la traversée de cyclistes qui se dirigent vers la rue Romagné. Un membre du Comité Vélo évoque également le cas de la promenade piétonne sur les quais entre la place Fouillère et Herblay qui est régulièrement empruntée par des cyclistes, qui sont dans ce cas verbalisables. Il est rappelé que la sonnette est un équipement obligatoire sur le vélo et que le cycliste doit en faire usage pour prévenir les piétons de son arrivée.

3. Présentation technique et financière des aménagements 2011

Le budget voté pour 2011 est de 25 000€ pour le plan vélo.

Un tableau des rues à mettre potentiellement en double-sens cyclable est présenté. En jaune, les rues ne présentant pas de problème pour la mise en œuvre, en orange, celles nécessitant une étude ou demandant encore réflexion.

Huit rues seront réalisées rapidement, pour un budget de 6 350€ : rue de Seine, rue des Côtes de Vannes, rue Désiré Foucher, rue de Port, rue René Albert, rue Richard Garnier et rue des Chasse-marées (dans ce cas, ouverture du site propre des bus aux vélos).

Parmi les rues à l'étude, la rue Claude Lornage nécessite une concertation avec les riverains car il y aurait suppression de places de stationnement, mise en place d'un site propre avec séparation des voitures → Stand-by.

Une mise à niveau réglementaire des panneaux de croisement des double-sens cyclables va être réalisée.

Des sas vont être mis en place sur les 38 carrefours à feux de la ville, pour un montant de 3 000€

L'expérimentation pour le tourne-à-droite est en attente d'avancées sur le plan réglementaire.

Le Comité Vélo questionne la mairie quant à l'aménagement de la Promenade François Mitterrand pour rejoindre la Place Fouillère. Les travaux sont prévus dans la planification pluriannuelle mais aucune date n'a été fixée. L'objectif du schéma directeur des liaisons douces était d'en faire une « zone de rencontre ».

Les aménagements pour vélos sur le pont vers Andrésy, prévus par le Conseil général sur la tranche 2013/2015, consisteront en une passerelle en encorbellement pour les vélos (type Pont de Neuville).

4. Organisation des actions 2011

Cette année, la fête du vélo se déroule le dernier week-end de mai. Pour des raisons logistiques, la ville n'assurera pas d'animation à cette occasion.

La convergence cycliste a lieu le 19 juin, le trajet prévu étant le même que l'année précédente (arrivée par les quais de l'Oise par le Pointil, puis quai Eugène Le Corre pour rejoindre la passerelle St Nicolas).

Le Pardon National de la Batellerie se déroule ce même week-end, ce qui pose un problème de place pour l'accueil des cyclistes mais aussi en termes d'organisation et de moyens humains.

On visera a minima une communication dans le journal municipal.

Il semble plus pertinent de se concentrer sur un seul événement, à savoir la semaine de la mobilité qui aura lieu du 16 au 22 septembre 2011. Les services de la ville se rapprocheront de la ville d'Achères pour voir si quelque chose est organisé et éventuellement mutualiser avec cette dernière.

Dans le cadre du Forum Plan Climat Énergie Territorial, qui aura lieu le 10 septembre 2011, le Comité Vélo pourrait proposer l'organisation d'actions ciblées sur les déplacements alternatifs.

Il paraît en tout cas important de proposer un événement vélo pour la deuxième quinzaine de septembre.

En revanche, Monsieur BARRAUD souligne que l'on a atteint les limites de ce que la Ville peut accomplir seule.

5. Présentation de l'association des usagers du vélo

Suite à son intervention en septembre 2010, Monsieur PIERRE est en train de créer, avec Monsieur ONDET, une association d'usagers du vélo qui se nommera « Un vélo qui roule » et rayonnera sur Conflans et alentours.

L'adresse électronique de l'association est la suivante : UnVeloQuiRoule@yahoo.fr.

Pour rejoindre l'association, vous pouvez également contacter Monsieur PIERRE : eric_pierre_joubert@yahoo.fr

Cette association aura 2 buts : promouvoir l'usage du vélo et organiser des ateliers de réparation de vélo (comme présenté en décembre 2010).

Faute de locaux, dans un premier temps les ateliers seront itinérants et pourraient se greffer sur d'autres événements.

Monsieur BARRAUD précise que la pérennisation de ce qui se fait actuellement ne sera assurée que si l'association est force de proposition.

La mairie participera au niveau logistique et communication, dans la limite de ses capacités.

Concernant les locaux, pour le moment elle n'en dispose pas. L'association pourra peut être se rapprocher d'une autre association vélo de Conflans possédant un local, « La roue d'or » afin de trouver une synergie.

Une convention sera établie entre l'association et la ville pour l'accès à la déchetterie et une éventuelle subvention (sous réserve de réaliser des événements dans l'année).

Un atelier est d'ores et déjà à planifier pour le mois de septembre, durant la semaine de la mobilité.

6. Point sur la « véloroute Paris-Londres »

Monsieur REBEYRE informe les membres du Comité Vélo que la mairie a été saisie par le Conseil Général des Yvelines pour la mise en place de la liaison vélo Paris-Londres pour les Jeux Olympiques Londres 2012.

Le maître d'ouvrage sera le conseil Général. La mairie sera maître d'œuvre.

La véloroute fera la liaison Paris-Londres avec, pour ce qui nous concerne, une continuité Maisons-Laffitte → forêt de St Germain → étang du Cora → passerelle St Nicolas → quai Eugène Le Corre → le Pointil → berges de l'Oise.

La mairie émet des réserves quant au dispositif de l'étang du Cora vers la passerelle St Nicolas.

Une précision est apportée sur le fait que la liaison doit également être praticable par les personnes à mobilité réduite. Le but serait donc de réaliser plus qu'un simple fléchage mais bien un cheminement stabilisé.

Plus d'informations sur le site des Véloroutes et voies vertes de France <http://www.af3v.org/>